

6. Le second projet de règlement no 483-24-U ainsi que la description des zones peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 septembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 septembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 septembre 2022.

Donné à Carignan, ce 12 septembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière